

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 20 juin 2022

N° CD-2022-6-15-2

**N° applicatif 3726**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Pôle travaux neufs Sud secteur Brunstatt

### **Service consulté**

### **5A3F**

## **CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DES TRAVAUX SNCF POUR L'ELARGISSEMENT DU PONT-RAIL AU DROIT DE LA RD 105 A SAINT-LOUIS**

Résumé : Le territoire de Saint-Louis Agglomération fait l'objet de projets d'aménagement d'envergure ayant vocation à contribuer au dynamisme et à l'attractivité de la partie française de l'agglomération tri-nationale de BÂLE.

En particulier, le secteur Euro3Lys concentre différents travaux d'aménagement prévoyant notamment l'implantation de nouvelles résidences, d'espaces tertiaires, d'un pôle de commerces et de loisirs et de nouvelles infrastructures de mobilité.

Le projet 5A3F « Aménagements pour l'Amélioration des Accès Autoroute-Agglomération des 3 Frontières » à SAINT-LOUIS et HESINGUE fait partie intégrante du projet « Euro3Lys » et prévoit la création d'une voie supplémentaire dans le sens Est-Ouest sur la RD 105, laquelle croise la ligne ferroviaire 115 000 STRASBOURG – SAINT-LOUIS en passant sous le pont-rail existant au km 134,920 de la ligne.

Pour les besoins du projet routier, le pont-rail doit être élargi.

Le présent rapport a pour objet de valider les études d'avant-projet et d'approuver la convention relative au financement des études de projet et des travaux réalisés par SNCF Réseau, d'un montant de 17 159 009 € HT courants aux conditions économiques de juin 2018, pour l'élargissement du pont-rail sur la ligne ferroviaire STRASBOURG - SAINT-LOUIS au droit de la RD 105.

## I. CONTEXTE

L'agglomération trinationale de Bâle a la particularité de s'étendre sans discontinuités sur trois pays : la France, l'Allemagne et la Suisse.

Il résulte de cette situation particulière au cœur de l'Europe un développement urbain et démographique très soutenu, renforcé par la concentration d'infrastructures de transport de très haut niveau :

- Un Aéroport international déplaçant plus de 7 000 000 de passagers par an et en croissance de plus de 10%/an. Principal aéroport de fret express de Suisse ;
- Un réseau autoroutier connecté aux grands axes Nord-Sud et Est-Ouest européen ;
- L'une des voies ferrées les plus empruntées d'Europe;
- Le premier port de Suisse.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle constitue ainsi un des principaux pôles de croissance européen suscitant l'installation, chaque année, de milliers de nouveaux habitants à l'échelle des trois pays.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération fait ainsi l'objet de projets d'aménagement d'envergure ayant vocation à contribuer au dynamisme et à l'attractivité de la partie française de l'agglomération tri-nationale de BÂLE.

En particulier, le secteur Euro3Lys concentre différents travaux d'aménagement prévoyant notamment l'implantation de nouvelles résidences, d'espaces tertiaires, d'un pôle de commerces et de loisirs et de nouvelles infrastructures de mobilité.

L'analyse du réseau routier du secteur laisse apparaître aujourd'hui une saturation complète de l'échangeur de SAINT-LOUIS aux heures de pointe du matin et du soir. Au-delà des problèmes de sécurité identifiés, cette congestion est un handicap majeur pour tout projet économique.

Des remontées de files de poids-lourds sont aussi recensées de façon récurrente sur l'autoroute, depuis la bretelle d'accès à la plateforme douanière sur plusieurs centaines de mètres sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, voire sur la voie de droite en amont de l'échangeur de SAINT-LOUIS.

La RD 105 constitue par ailleurs la voie de contournement de la partie Nord de l'agglomération bâloise et supporte de ce fait un trafic de transit significatif dans ce secteur à fort enjeu de développement. Cette fonction rend nécessaire la requalification de cette route départementale, qui est déjà actuellement très fortement circulée.

Dans ce contexte, le projet 5A3F « Aménagements pour l'Amélioration des Accès Autoroute-Agglomération des 3 Frontières » fait partie intégrante du projet « Euro3Lys » et prévoit la création d'une voie supplémentaire dans le sens Est-Ouest sur la RD 105, laquelle croise la ligne ferroviaire 115 000 STRASBOURG – SAINT-LOUIS en passant sous le pont-rail existant au km 134,920 de la ligne.

Pour les besoins du projet routier, le pont-rail doit être élargi. Pour définir la consistance, l'estimation du coût et le calendrier prévisionnel de réalisation de cet élargissement, une étude préliminaire a été réalisée par SNCF Réseau et a été validée lors de la séance de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 17 mai 2019.

Dans la continuité des études préliminaires, la SNCF a poursuivi les études au stade avant-projet dont le programme a été validé lors de la séance de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 6 mars 2020.

## **II. ETUDE D'AVANT-PROJET POUR LE DOUBLEMENT DU PONT-RAIL**

Une synthèse des études d'avant-projet du doublement du pont-rail est annexée au présent rapport.

Les caractéristiques géométriques de l'ouvrage à construire ont été définies en cohérence avec le projet routier.

Le nouvel ouvrage devra également être compatible avec plusieurs autres projets structurants qui ont été identifiés sur le secteur de Saint-Louis :

- Projet de « Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse » (NLF EAP)
- Projet « Herzstück » de Bâle (Prodes 2030-2035)
- Projet « Corridor Européen ETCS Niveau 1 Bettembourg-Bâle »
- Projet de « Modernisation du Nœud Ferroviaire de Mulhouse » (MFM).

L'ouvrage permettra notamment de rétablir les voies ferroviaires existantes de la ligne Strasbourg-Saint-Louis (4 voies principales) ainsi que tous les équipements présents le long de cette ligne (installations électriques, de signalisation et de télécommunication). SNCF Réseau a toutefois prévu de supprimer les deux voies de service existantes.

Il s'agira d'un pont cadre en béton armé long de 50 mètres réalisé en trois parties. Il sera implanté parallèlement à l'ouvrage existant.

L'analyse fonctionnelle du site a fait apparaître que les voies principales accueillent des circulations internationales, des trains express régionaux et des trains Fret. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas à ce jour de réel itinéraire alternatif, une interception simultanée de ces voies principales n'est pas envisageable. Le mode opératoire de construction imaginé par SNCF Réseau prévoit ainsi 2 phases ferroviaires distinctes pour ne mobiliser qu'une voie principale à la fois.

L'opération est considérée comme un chantier à fort impact sur la circulation des trains nécessitant des limitations de vitesses durant les travaux programmés de mi 2024 à mi 2025. De nombreuses interruptions de circulations seront également nécessaires de nuit comme de jour. Une interruption des circulations routières sur certaines voies de la RD 105 sera également nécessaire notamment pendant les phases de grutage des tabliers auxiliaires.

L'opération sera portée sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. L'ouvrage devrait être livré par SNCF mi 2025 pour permettre la réalisation des raccordements routiers.

La description des travaux et la cinématique du phasage sont présentées dans l'annexe.

## **III. ESTIMATION**

L'estimation du coût de l'opération définie par SNCF Réseau a été établie à hauteur de 13 226 804 € HT selon les conditions économiques de juin 2018 et comprend tous les frais de maîtrise d'ouvrage (1,76 %), de maîtrise d'œuvre (18,51 %), d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une provision pour risques (17,1 %) et une charge libératoire d'entretien (19,44 %).

L'estimation a également été établie selon un intervalle de confiance compris entre - 20 % et + 0% :

C.E. 06/2018 € hors taxes	EP	AVP	PRO/REA	Total CPPR
Indemnisations et maîtrise foncière				
Travaux et fournitures			9 233 730	9 233 730
Provision pour risques			1 579 349	1 579 349
MOE	74 772	289 942	1 636 259	2 000 973
MOA	3 606	146 109	263 037	412 752
TOTAL k€ C.E. 06/2018	78 378	436 051	12 712 375	13 226 804
<b>TOTAL k€ courants</b>	<b>79 885</b>	<b>462 553</b>	<b>17 159 009</b>	<b>17 701 447</b>

En tenant compte de la valeur du dernier indice connu **TP01** et d'un taux d'indexation prévisionnel de 11% en 2022, de 8% en 2023 puis 3% par an au-delà et en tenant compte de la valeur du dernier indice connu **Ing** et d'un taux d'indexation prévisionnel de 6% en 2022, puis 4,5% par an et 2% au-delà, le besoin de financement pour la phase PRO/REA (études de projet et travaux) est évalué à 12 712 961 € HT courants aux conditions économiques de juin 2018, soit **17 159 009 € courants HT**.

La Collectivité européenne d'Alsace financera l'intégralité du coût de l'opération dans les conditions prévues par la convention financière afférente à signer avec SNCF Réseau pour ce qui concerne le seul besoin de financement pour cette phase PRO/REA. Cette convention, jointe en annexe, est soumise à votre approbation.

Le coût de la maintenance des aménagements réalisés, que supportera SNCF Réseau une fois l'opération réalisée, sera couvert par un versement libératoire de la Collectivité européenne d'Alsace égal à 19,44% du montant des dépenses liées aux travaux de construction de l'ouvrage (Dossier de Consultation des Entreprises, travaux et suivi des travaux).

Le montant de ce versement libératoire est évalué à 3 187 537 € HT en prenant en compte le coût estimé de la phase travaux à 16 396 793 € HT. Ce montant ne sera fixé définitivement qu'après connaissance des dépenses réelles de réalisation des travaux.

Ces montants ne sont pas assujettis à TVA, conformément aux conditions générales définissant les conditions de financement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements sur le réseau ferré national.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de valider les études d'avant-projet pour le doublement du pont-rail situé sur la RD 105 à Saint-Louis, réalisées par SNCF Réseau ;
- d'approuver le plan de financement des études de projet et des travaux pour l'élargissement du pont-rail situé au km 134,920 de la ligne 115 000 STRASBOURG - SAINT-LOUIS, dont le montant sera intégralement pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace , à hauteur de 17 159 009 € courants, aux conditions économiques de réalisation et hors éventuels écarts de besoin de financement non prévisibles ;
- d'approuver les termes de la convention, ci-jointe, à conclure avec SNCF Réseau relative à la phase de l'opération concernant le seul financement des études de projet et des travaux et de m'autoriser à la signer ;
- d'approuver le principe de la prise en charge, par la Collectivité européenne d'Alsace, d'un versement libératoire à verser à SNCF Réseau, en contrepartie des frais de maintenance à opérer sur le futur ouvrage d'art une fois les travaux terminés, évalué à 3 187 537 € HT, soit 19,44 % du coût estimé de la phase travaux de l'opération ;
- de préciser que les dépenses afférentes à ce projet seront imputées au programme P068, opération O026, enveloppe P068E01, tranche T05 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY